

## LE PREFET DE LA REUNION

### Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP448505925 Siret 448505925 00017 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**Vu** le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

**Vu** l'arrêté du 27 novembre 2014, portant nomination de Mme Sylvie GUILLERY en tant que directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Réunion pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

**Vu** l'arrêté n° 1466 du 10 juillet 2017, portant délégation de signature à Mme Sylvie GUILLERY, directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion, pour activités générales de ses services ;

**Vu** l'arrêté DIECCTE/SG-2018/31 du 05 septembre 2018, portant subdélégation de signature à Monsieur Sylvain LIAUME en tant que responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIECCTE de La Réunion;

**Vu** l'arrêté DIECCTE/SG-2018/31 du 05 septembre 2018, portant subdélégation de signature à Monsieur Arnaud SICCARDI en tant que chef de service du développement économique et des entreprises de la DIECCTE de La Réunion ;

Le Préfet de La Réunion

#### Constate

Qu'une demande de modification d'activités de déclaration de services à la personne relative au renouvellement d'agrément des services à la personne, a été déposée auprès de la DIECCTE de La Réunion le 25 septembre 2018 par Madame Rose-Marie GRONDIN en qualité de Gérante de l'entreprise individuelle située au 33, SIDR les Cazales-97440-Saint André dont la dénomination sociale est « **VEILLE A NOU** », enregistré sous le N° **SAP448505925** pour les activités suivantes en mode mandataire :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes.

Pour l'activité suivante en mode prestataire :

- Services de télé-assistance et visio-assistance.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Denis, le 01/10/2018

P/o la directrice des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,  
Le directeur adjoint



Sylvain LIAUME

**Voies de Recours administratifs :**

Cette décision peut être contestée :

- ) A titre gracieux devant l'auteur de l'acte
- ) A titre hiérarchique devant le Ministre de l'Economie et des finances, Direction générale des entreprises (DGE), Mission des services à la personne (MISAP).
- ) A titre contentieux dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de sa notification, levant le tribunal administratif : 2 Ter, rue Félix Guyon 97400 Saint-Denis